

Maisons-Alfort, le 15 mars 2006

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur le risque éventuel présenté par le projet de transfert de cinq ours en provenance de Slovénie au regard de l'*Influenza* aviaire

#### Rappel de la saisine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 03 mars 2006 par le Ministère de l'écologie et du développement durable sur l'évaluation des risques éventuels, au regard de l'*Influenza* aviaire, présentés par le projet de transfert de cinq ours bruns dans les Pyrénées, en provenance de Slovénie.

#### Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire »

Le groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire », réuni le 14 mars 2006 par moyens télématiques, formule l'avis suivant :

#### « Contexte »

*Dans le cadre de sa stratégie nationale pour la biodiversité, la France souhaite renforcer la dernière population d'ours brun (Ursus arctos) encore présente sur son territoire, dans les Pyrénées. Une première réintroduction expérimentale avait eu lieu en 1996 (deux femelles) et 1997 (un mâle), les trois animaux étant déjà issus de Slovénie. Après la mort de la dernière ourse en novembre 2004, le gouvernement français a souhaité relancer le processus de renforcement en annonçant de nouveaux lâchers pour l'automne 2005, reportés en fait au printemps 2006.*

#### Questions posées

*Il s'agit d'évaluer le risque de transfert du virus *Influenza* H5N1 hautement pathogène, souche asiatique, lors du déplacement de cinq ours bruns depuis la Slovénie jusque dans les Pyrénées françaises.*

#### Méthode d'expertise

*L'expertise collective a été effectuée sur la base d'un projet d'avis proposé par un rapporteur du groupe d'expertise collective d'urgence (GECU) « *Influenza* aviaire » qui a été présenté, discuté et validé le 14 mars 2006 par le GECU « *Influenza* aviaire » réuni par moyens télématiques.*

*La méthode est fondée sur une analyse des volets sanitaires des deux dossiers de réintroduction (1995 et 2006), ainsi que sur l'exploitation des avis de l'Afssa traitant du risque grippe aviaire. Le volet sanitaire du dossier de réintroduction de 1995 avait été constitué par un vétérinaire travaillant pour l'association Artus, maître d'œuvre du premier projet de réintroduction et celui de 2006 repris par deux vétérinaires de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), maître d'œuvre du deuxième projet de réintroduction, à partir du dossier initial.*

L'expertise a été conduite sur la base des documents suivants :

- les rapports de notification de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) concernant les foyers d'influenza aviaire hautement pathogènes confirmés au 14 mars 2006 ;
- les dépêches Promed faisant état des foyers d'Influenza aviaire hautement pathogènes non encore notifiés sur le site internet de l'OIE (au 14 mars 2006) ;
- les avis de l'Afssa sur l'Influenza aviaire, en particulier les avis 2006-SA-0053 du 14 février 2006 et 2006-SA-0074 du 03 mars 2006.

### Argumentaire

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire » a pris en compte les éléments suivants :

- A ce jour, aucune des deux régions (prélèvement/destination) n'est concernée par les épisodes d'Influenza aviaire survenus dans les deux pays comme dans une partie de l'Europe, au vu des données disponibles à ce jour.
- En outre, aucune donnée scientifique n'associe l'ours brun aux virus Influenza. Les recherches documentaires réalisées lors de la constitution des dossiers de 1995 et de 2006 permettent de le confirmer. On peut y ajouter le rôle anecdotique joué par les carnivores, domestiques ou sauvages, dans le cycle épidémiologique des virus Influenza tel que les récents avis de l'Afssa l'ont expliqué.
- De plus, le site de capture retenu, les examens cliniques qui sont réalisés lors des captures, la méthode de transfert retenue pour déplacer les animaux de Slovénie vers la France, ainsi que l'expérience des réintroductions expérimentales de 1996 et 1997, permettent d'estimer que l'ensemble des risques de nature sanitaire est maîtrisé.
- Enfin, les mouvements de carnivores domestiques à travers l'Europe, tout particulièrement entre la Slovénie et la France, ne font l'objet d'aucune restriction relative à l'Influenza aviaire.

Compte-tenu de la situation de l'Influenza aviaire en Europe au début du mois de mars 2006 et des arguments développés, le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire » estime que le risque lié au transfert de cinq ours en provenance de Slovénie est nul.

### Conclusions et recommandations

Considérant les deux analyses des risques sanitaires effectuées en 1995 et en 2006, relatives aux déplacements d'ours bruns (*Ursus arctos*) de la Slovénie vers la France (Pyrénées) ;

Considérant la situation épidémiologique des pays et des régions concernés par ce déplacement vis-à-vis de l'épizootie liée au virus Influenza H5N1 HP d'origine asiatique ;

Considérant l'ensemble des avis déjà émis par l'Afssa et relatifs à cet épisode d'Influenza aviaire ;

Considérant l'ensemble des mesures médicales et sanitaires entourant le déplacement des cinq ours ;

Le groupe d'expertise collective d'urgence considère que le risque éventuel présenté par le projet de transfert de cinq ours en provenance de Slovénie au regard de la grippe aviaire, tel qu'il est évoqué dans la lettre citée en référence, peut être qualifié de nul.

Principales références bibliographiques

- ARQUILLIERE A. 1995. *Expertise sanitaire en Slovénie préalable à la réintroduction de l'Ours Brun dans les Pyrénées, rapport au Ministère chargé de l'Ecologie, 26 p. + annexes ;*
- HARS J., ROSSI S. (2006) *Protocole sanitaire relatif à la translocation d'ours bruns (Ursus arctos) dans les Pyrénées. Rapport, ONCFS, 34 p.*

Mots clés

*Influenza aviaire, faune sauvage, ours, introduction, Slovénie »*

**Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments**

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à la saisine du Ministère de l'écologie et du développement durable sur l'évaluation des risques éventuels, au regard de l'*Influenza* aviaire, présentés par le projet de transfert de cinq ours bruns en provenance de Slovénie.

Pascale BRIAND